

EPHESOFT END USER LICENSE AGREEMENT

PLEASE READ THIS END USER LICENSE AGREEMENT (“LICENSE AGREEMENT”) CAREFULLY BEFORE INSTALLING OR USING THE SOFTWARE. THE SOFTWARE IS COPYRIGHTED AND LICENSED (NOT SOLD). BY INSTALLING OR USING THE SOFTWARE, YOU ARE ACCEPTING AND AGREEING TO BE BOUND BY THE TERMS OF THIS LICENSE AGREEMENT. EXCEPT TO THE EXTENT THE SOFTWARE IS SUBJECT TO A SEPARATE WRITTEN SOFTWARE LICENSE AGREEMENT BETWEEN YOU AND EPHESOFT, THIS LICENSE AGREEMENT WILL SUPERSEDE ANY AND ALL LICENSE AGREEMENTS GOVERNING ANY LICENSES OF THE SOFTWARE PREVIOUSLY GRANTED BY EPHESOFT (AND ITS PREDECESSORS IN INTEREST) TO YOU.

1. Software License Grant.

(a) License Grant. Subject to your acceptance of the terms and conditions of this License Agreement and conditional on payment of all required fees, Ephesoft, Inc. (“Ephesoft”) grants you non-exclusive nontransferable limited licenses to use and access the Software, including any upgrades and new version releases that may be provided to you from time to time (as and when available as part of Ephesoft’s Software Maintenance and Support program), for your internal use in object code form only and as otherwise provided in this License Agreement. Your licenses allow you to use the Software only for the purposes (production, evaluation, testing, demonstration, disaster recovery) and for the duration and extent for which you have paid the appropriate license fees, as evidenced by one or more valid order documents (a “Sales Order”) between you and Ephesoft or between you and an authorized Ephesoft reseller or distributor identifying the specific software products licensed (the “Software”) and the limitations on use of the Software (such as volume limitations or concurrent client module use limitation). You agree to exercise the same level of care against unauthorized use by, or disclosure to, third parties as you use with respect to your own proprietary information of comparable importance, provided that in no event will You use less than reasonable care.

(b) Restrictions. You will use the Software only for your internal business purposes and only for your direct benefit, and you will not attempt to use the Software, or any portion thereof, in excess of its licensed capacity. You will neither permit nor permit any third party to (i) reverse engineer, decompile, disassemble, decrypt, re-engineer, reverse assemble, reverse compile or otherwise translate or create, attempt to create the source code of the Software or perform any process intended to determine the source code for the Software, or (ii) modify, enhance or create derivative works based upon the Software or otherwise

CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL EPHESOFT

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL (« CONTRAT DE LICENCE ») AVANT D’INSTALLER OU D’UTILISER LE LOGICIEL. LE LOGICIEL EST PROTÉGÉ ET OCTROYÉ SOUS LICENCE (ET NON VENDU). L’INSTALLATION ET L’UTILISATION DU LOGICIEL IMPLIQUENT QUE VOUS ACCEPTEZ DE RESPECTER LES DISPOSITIONS DU PRÉSENT CONTRAT DE LICENCE. À MOINS QUE LE LOGICIEL NE FASSE L’OBJET D’UN AUTRE CONTRAT DE LICENCE CONCLU PAR ÉCRIT ENTRE EPHESOFT ET VOUS-MÊME, LE PRÉSENT CONTRAT DE LICENCE REMPLACE TOUS LES AUTRES CONTRATS DE LICENCE RÉGISSANT UNE QUELCONQUE LICENCE DU LOGICIEL QU’EPHESOFT (ET LES DÉTENTEURS PRÉCÉDENTS DES MÊMES DROITS) VOUS AURAIT OCTROYÉE PAR LE PASSÉ.

1. Octroi de la licence de logiciel

(A) Octroi de la licence. Sous réserve de votre acceptation des conditions générales du présent Contrat de licence et de votre paiement de tous les frais obligatoires, Ephesoft, Inc. (« Ephesoft ») vous octroie des licences d’utilisation et d’accès limitées, non exclusives et non cessibles sur le logiciel, y compris sur toute mise à niveau et nouvelle version publiée qui pourraient vous être fournies de temps à autre (dès que disponible dans le cadre du programme de maintenance et de support du logiciel de Ephesoft), pour votre utilisation interne sous forme de code objet uniquement et tel que prévu de toute autre manière dans le présent Contrat de licence. Vos licences vous autorisent à utiliser le Logiciel uniquement aux fins (production, évaluation, essais, démonstration, reprise sur sinistre) et pendant la durée et dans la mesure qui correspondent aux frais de licence que vous avez payés, telles que définies dans un ou plusieurs bons de commande valides (un « Bon de commande » établis entre Ephesoft ou un revendeur agréé ou un distributeur d’Ephesoft et vous-même et qui identifient les logiciels spécifiques couverts par la licence (le « Logiciel ») et les limitations d’utilisation du Logiciel (comme les limitations en matière de volume ou de modules clients utilisés simultanément). Concernant une utilisation non autorisée par, ou une divulgation à, des tierces parties, vous vous engagez à faire preuve du même degré de diligence que pour vos propres informations internes d’une importance comparable, sous réserve que vous ne fassiez jamais preuve d’une diligence déraisonnable.

(b) Restrictions. Vous utiliserez le Logiciel exclusivement pour vos activités internes et à votre bénéfice direct, et vous ne tenterez pas d’utiliser le Logiciel ou toute partie de celui-ci au-delà des capacités concédées par la licence. Vous n’autoriserez pas un employé ou un tiers à (i) reconstituer la logique du logiciel, décompiler, désassembler, décrypter, remanier, assembler à rebours, compiler à rebours ou traduire ou créer, tenter de créer de toute autre manière le code source du Logiciel ou exécuter tout procédé dans le but de déterminer le code source du Logiciel, ou (ii) modifier, améliorer ou créer des produits dérivés

change the Software. Any modification, enhancement, derivative work or other improvement to the Software developed by you, whether with or without the consent of Ephesoft, will be the exclusive property of Ephesoft and subject to and governed by this License Agreement. The license granted hereunder is personal to You, and any attempt by You to transfer any of the rights, duties or obligations hereunder shall be void ab initio and shall act to terminate this License Agreement. You may not rent, lease, loan, resell or distribute the Software or any part thereof in any way including, but not limited to, making the Software available to others via shared access.

(c) U.S. Government Entities. If you are a U.S. Government entity, then your use, duplication or disclosure of the Software is subject to the following restricted rights clause: The Software is a “Commercial Item,” as that term is defined in 48 C.F.R. §2.101, consisting of “commercial computer Licensed Software” and “computer software documentation,” as such terms are used in 48 C.F.R. §252.227-7014(a)(1) and 48 C.F.R. §252.227-7014(a)(5), respectively, and used in 48 C.F.R. §12.212 and 48 C.F.R. §227.7202, as applicable, and all as amended from time to time. Consistent with 48 C.F.R. §12.212 and 48 C.F.R. §227.7202-1 through 227.7202-4, and other relevant sections of the Code of Federal Regulations, as applicable, and all as amended from time to time, all U.S. Government entities license the Software (i) only as Commercial Items, and (ii) with only the rights explicitly set forth in this License Agreement and the Sales Order.

(d) Third Party Software. Any portion of the Software that constitutes third party software, including software provided under a public license, is licensed to you subject to the terms and conditions of the software license agreements accompanying such third-party software.

2. Intellectual Property. You acknowledge and agree that (i) the Software is licensed and not sold, (ii) by accepting the licenses set forth in this License Agreement, you acquire only the right to use the Software in accordance with the terms of this License Agreement, and that Ephesoft and/or its licensors will retain all rights, title, interest, including all associated intellectual property rights, patent, copyright, trademark, trade dress, trade secret, technology, information, confidential information and other proprietary rights in and to the Software, including all portions, copies and modifications thereto and (iii) the Software, including the source and object codes, logic and structure, constitute

basés sur le Logiciel ou altérer de toute autre manière le Logiciel. Toute modification, amélioration, produit dérivé ou autre altération du Logiciel que vous avez développé, avec ou sans l'autorisation d'Ephesoft, restera la propriété exclusive d'Ephesoft et sera soumis à et régi par le présent Contrat de licence. La licence octroyée au titre des présentes vous est concédée à titre personnel, et toute tentative de votre part de céder l'un des droits, devoirs ou obligations relevant des présentes sera nul ab initio et entraînera la résiliation du présent Contrat de licence. Vous ne pouvez pas louer, prêter, revendre ou distribuer d'une quelconque manière le Logiciel ou toute partie de celui-ci, y compris, entre autres, en mettant le Logiciel à disposition des autres par le biais d'un accès partagé.

(c) Entités du gouvernement des États-Unis. Si vous êtes une entité du gouvernement des États-Unis, votre utilisation, duplication ou divulgation du Logiciel est alors soumise à la clause de droits restreints suivante : le Logiciel est un « Article commercial », tel que ce terme est défini à l'alinéa 2.101 du Titre 48 du Code des réglementations fédérales des États-Unis, qui se compose d'un « Logiciel informatique commercial octroyé sous licence » et d'une « documentation de logiciel informatique », tels que ces termes sont utilisés aux alinéas 252.227-7014(a)(1) et 252.227-7014(a)(5) respectivement du Titre 48 du Code des réglementations fédérales, et utilisés aux alinéas 12.212 et 227.7202 du Titre 48 de ce même code, selon le cas, et dans sa version révisée à tout instant. Conformément aux alinéas 12.212 et 227.7202-1 à 227.7202-4 du Titre 48 du Code des réglementations fédérales des États-Unis, et autres sections pertinentes de ce même code, selon le cas, et dans sa version révisée à tout instant, toutes les entités gouvernementales des États-Unis concèdent une licence du Logiciel (i) uniquement en tant qu'Articles commerciaux et (ii) exclusivement au titre des droits explicitement établis dans le présent Contrat de licence et dans le Bon de commande.

(d) Logiciel tiers. Toute partie du Logiciel qui constitue un logiciel tiers, y compris un logiciel couvert par une licence publique, vous est concédé sous licence sous réserve des conditions générales des contrats de licence logiciel qui accompagnent ce logiciel tiers.

2. Propriété intellectuelle. Vous reconnaissez et acceptez (i) que le Logiciel est octroyé sous licence et non vendu, (ii) qu'en acceptant les licences établies dans le présent Contrat de licence, vous achetez uniquement le droit d'utiliser le Logiciel conformément aux dispositions de ce Contrat de licence, et qu'Ephesoft et ses concédants de licence conservent tous les droits, titres, intérêts, y compris tous les droits de propriété intellectuelle, brevets, droits d'auteur, marque de commerce, présentation, secret commercial, technologie, informations, informations confidentielles associés et autres droits de propriété dans et sur le Logiciel, y compris sur toutes les parties, copies et

valuable trade secrets of Ephesoft. You agree to secure and protect the Software with the same degree of care which you employ to protect your own intellectual property of a similar nature, but in no event less than a reasonable standard of care. Ephesoft reserves all rights not expressly granted to You herein.

3. Warranties.

(a) Warranties. Subject to the limitations stated herein, Ephesoft warrants to You, the original end user, that, for a period of ninety (90) days from the date the Software is made available to You the Software, as delivered (a) will materially conform to Ephesoft's then-current documentation for such Software, and (b) does not contain any computer worms or viruses. To be eligible for a remedy under this warranty You must report all warranted problems to Ephesoft in writing within the warranty period. Your exclusive remedy, and Ephesoft's entire liability, under this warranty will be, at Ephesoft's sole option, to provide a correction or a workaround for any reproducible errors or other noncompliance, the replacement of the non-conforming Software, hardware key, media and/or documentation, or a refund of the license fees You paid for the affected Software, subject to Your return of the Software. This limited warranty is void if You have modified or altered the Software, installed, operated, repaired or maintained the Software other than in accordance with the then-current documentation for such Software, subjected the Software to misuse, negligence, or accident, or cannot reasonably reproduce the error reported by You. Any replacement Software will be warranted for the remainder of the original warranty period or thirty (30) days, whichever is longer.

(b) DISCLAIMER OF ADDITIONAL WARRANTIES. THE EXPRESS WARRANTIES ABOVE ARE IN LIEU OF ALL OTHER WARRANTIES, AND EPHESOFT MAKES NO REPRESENTATIONS OR WARRANTIES CONCERNING THE SOFTWARE, EXPRESSED OR IMPLIED, EXCEPT AS EXPRESSLY PROVIDED HEREIN, AND EXPRESSLY DISCLAIMS TO THE MAXIMUM EXTENT PERMITTED BY APPLICABLE LAW ANY AND ALL OTHER WARRANTIES, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, ANY IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, SATISFACTORY QUALITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, NON-INFRINGEMENT OR SKILL AND CARE. ANY IMPLIED WARRANTIES THAT BY LAW CANNOT BE DISCLAIMED ARE LIMITED IN

modifications de celles-ci, et (iii) que le Logiciel, y compris les codes source et objet, la logique et la structure, constituent de précieux secrets commerciaux d'Ephesoft. Vous acceptez de garantir la sécurité du Logiciel avec le même degré de diligence que celui que vous utilisez pour votre propriété intellectuelle d'une nature similaire, mais sans jamais faire preuve d'une diligence déraisonnable. Ephesoft se réserve tous les droits qui ne vous sont pas expressément accordés dans les présentes.

3. Garanties

(a) Garanties. Sous réserve des limitations établies dans les présentes, Ephesoft vous garantit, en tant qu'utilisateur final d'origine, que pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la mise à votre disposition du Logiciel, le Logiciel, tel que livré, (a) sera conforme pour l'essentiel à la documentation alors en vigueur d'Ephesoft pour ce Logiciel, et (b) ne contiendra aucun ver ou virus informatique. Pour utiliser un recours en vertu de la présente garantie, vous devez signaler à Ephesoft par écrit tous les problèmes couverts par la garantie pendant la période de garantie. Votre recours exclusif et l'entière responsabilité d'Ephesoft au titre de la présente garantie seront, au choix exclusif d'Ephesoft, de résoudre ou corriger toute erreur reproductible ou autre défaut de conformité, de remplacer le Logiciel non conforme, la clé matérielle, le support et/ou la documentation, ou de rembourser les frais de licence que vous avez payés pour le Logiciel affecté, sous réserve que vous retourniez celui-ci. La présente garantie limitée est annulée si vous avez modifié ou altéré le Logiciel, installé, exploité, réparé ou maintenu le Logiciel d'une manière autre que celle indiquée dans la documentation alors en vigueur de ce Logiciel, soumis le Logiciel à une utilisation erronée, une négligence ou un accident, ou que vous ne pouvez pas reproduire raisonnablement l'erreur que vous avez signalée. Tout Logiciel de remplacement sera garanti pendant le reste de la période de garantie d'origine ou pendant une période de trente (30) jours, selon la durée la plus longue.

(b) EXCLUSION DE GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES. LES GARANTIES EXPRESSES PRÉCITÉES REMPLACENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, ET EPHESOFT N'ACCORDE AUCUNE AUTRE GARANTIE OU NE FAIT AUCUNE AUTRE DÉCLARATION CONCERNANT LE LOGICIEL, DE MANIÈRE EXPRESSE OU IMPLICITE, SAUF STIPULATION CONTRAIRE EXPRESSE DANS LES PRÉSENTES, ET REJETTE EXPRESSÉMENT DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, Y COMPRIS, ENTRE AUTRES, TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES DE COMMERCIALISATION, DE QUALITÉ SATISFAISANTE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE NON-

DURATION TO THE GREATER OF (I) NINETY (90) DAYS FROM THE DATE OF THIS LICENSE AGREEMENT, OR (II) THE SHORTEST PERIOD PERMITTED BY LAW. THE SOFTWARE PROVIDED BY EPHEISOFT IS PROVIDED “AS IS” AND WITHOUT WARRANTY OF ANY KIND. YOU AGREE THAT YOU ARE SOLELY RESPONSIBLE FOR THE RESULTS OBTAINED FROM THE USE OF THE SOFTWARE.

4. Intellectual Property Indemnification.

(a) Indemnification. Ephesoft will indemnify and defend, at its own expense, any claim, suit or proceeding brought against you by a third party to the extent it is based upon a claim that Your use of the Software in the United States, Canada, Australia or the European Union pursuant to this License Agreement infringes upon any patent, copyright or trade secret of a third party. If You comply with the provisions hereof, Ephesoft will pay all damages, costs and expenses finally awarded to third parties against You in such action. If the Software is, or in Ephesoft's opinion might be, held to infringe as set forth above, Ephesoft may, at its option (i) acquire the right for You to continue to use the Software upon the terms of this Agreement, (ii) modify the Software to avoid or correct the infringement, or (iii) replace the Software. If none of such alternatives are, in Ephesoft's opinion, commercially reasonable, You will return the infringing Software to Ephesoft, and Ephesoft's sole liability, in addition to its obligation to pay awarded damages, costs and expenses as set forth above, will be to refund the license fees You paid to Ephesoft hereunder, depreciated on a 3-year, straight-line basis.

(b) Limitations. The foregoing notwithstanding, Ephesoft will have no liability for any claim of infringement arising as a result of (i) Your use of the Software in combination with any items not supplied by Ephesoft, (ii) any modification of the Software by You or at Your request, (iii) use of other than the latest revision of the Software if use of the latest revision would avoid the infringement, (iv) use of the Software outside the scope of the granted licenses or otherwise in violation of the terms of this License Agreement, or (v) any other act or omission by You which is a breach by you of any term of this License Agreement.

VIOLATION OU DE COMPÉTENCE ET DILIGENCE. TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES QUI NE PEUVENT PAS ÊTRE REJETÉES AU TITRE DE LA LOI SONT LIMITÉES À LA DURÉE LA PLUS LONGUE ENTRE (I) UNE PÉRIODE DE QUATRE-VINGT-DIX (90) JOURS À COMPTER DE LA DATE DU PRÉSENT CONTRAT DE LICENCE OU (II) LA PÉRIODE LA PLUS COURTE AUTORISÉE PAR LA LOI. LE LOGICIEL FOURNI PAR EPHEISOFT EST FOURNI « TEL QUEL » ET SANS AUCUNE GARANTIE D'AUCUNE SORTE. VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LE SEUL RESPONSABLE DES RÉSULTATS QUE VOUS TIREREZ DE L'UTILISATION DU LOGICIEL.

4. Indemnisation au titre de la propriété intellectuelle.

(a) Indemnisation. Ephesoft vous indemnifiera et vous défendra, à ses propres frais, contre tout procès, plainte ou procédure intenté contre vous par un tiers dans la mesure où ce dernier revendique que votre utilisation du Logiciel aux États-Unis, au Canada, en Australie ou dans l'Union européenne conformément au présent Contrat de licence viole un brevet, des droits d'auteur ou un secret commercial lui appartenant. Si vous respectez les dispositions des présentes, Ephesoft paiera tous les dommages-intérêts, coûts et dépenses finalement accordés à ce tiers à votre détriment dans un tel procès. Si le Logiciel est considéré, ou s'il pourrait être considéré de l'avis d'Ephesoft, comme entraînant une violation comme précité, Ephesoft pourra, à sa discrétion, (i) acquérir le droit pour que vous puissiez continuer à utiliser le Logiciel selon les dispositions du présent Contrat, (ii) modifier le Logiciel afin d'éviter ou de corriger la violation, ou (iii) remplacer le Logiciel. Si, de l'avis d'Ephesoft, aucune de ces alternatives n'est considérée comme raisonnable d'un point de vue commercial, vous retournerez le Logiciel non-conforme à Ephesoft, et la seule responsabilité d'Ephesoft, en plus des obligations précitées de payer les dommages-intérêts, coûts et dépenses, sera de vous rembourser les frais de licence que vous avez payés à Ephesoft au titre des présentes, après amortissement selon une méthode linéaire de 3 ans.

(b) Limites. En dépit de ce qui précède, Ephesoft ne sera pas responsable de toute plainte pour violation qui découlerait de (i) votre utilisation du Logiciel en association avec des articles non fournis par Ephesoft, (ii) une modification du Logiciel réalisée par vous-même ou à votre demande, (iii) l'utilisation d'une autre version que la dernière révision du Logiciel si celle-ci permet d'éviter la violation, (iv) l'utilisation du Logiciel en dehors du cadre des licences concédées ou de toute autre manière en violation des dispositions du présent Contrat de licence, ou (v) tout autre acte ou omission de votre part qui constitue une violation d'une disposition du présent Contrat de licence.

(c) Conditions to Indemnification. Ephesoft will have the sole right to control the defense of, and to settle or compromise, any claim of infringement concerning the Software, and Ephesoft's indemnification obligations are conditioned upon You (i) giving Ephesoft prompt written notice of any claim for which indemnity is sought, and (ii) fully cooperating in the defense or settlement of any such claim. Subject to the foregoing, however, You, at Your own expense, may participate, through its attorneys or otherwise, in the investigation, trial and defense of any such claim, demand or action and any appeal therefrom.

(d) Exclusive Remedy. The foregoing states Ephesoft's entire liability and Your exclusive remedy concerning infringement of intellectual property rights, including but not limited to, patent, copyright and trade secret rights.

5. Limitation of Liability. Under no circumstances will either party be liable to the other for any punitive damages or lost profits or other economic loss, lost or degraded data, interruption of business, procurement of substitute products, or for indirect, special, consequential, exemplary or incidental damages (including without limitation any loss of business, revenue, goodwill or use), however caused and regardless of theory of liability, arising out of the use of (or inability to use) the Software provided hereunder, even if such party has been advised of the possibility of such damages. These limitations apply to all causes of action in the aggregate, including causes of action arising out of termination of this license agreement, breach of contract, breach of warranty, negligence, strict liability, misrepresentation, product liability and any other torts. The maximum aggregate amount for which either party may be liable under this license agreement will be limited to the amounts actually paid or payable by you for the software subject of the claim for which such liability is asserted during the twelve (12) months preceding the claim. This section will not apply, however, to a party's breach of confidentiality or to any claim arising out of your breach of the license restrictions set forth in this License Agreement.

6. Term and Termination.

(a) Term. The term of this License Agreement and your licenses of the Software will commence as of the first to occur of the date of your acceptance of this License Agreement or the date the Software is made available to you, and will continue until the termination or expiration of the term of all of the licenses of the Software, unless earlier terminated at the end of any timeframe specified in a Sales Order or as provided below.

(c) Conditions d'indemnisation. Ephesoft aura seule le droit de contrôler la défense de, ou de proposer un règlement ou un compromis pour, toute plainte de violation relative au Logiciel, et les obligations d'indemnisation d'Ephesoft envers vous s'appliqueront sous réserve que (i) vous informiez rapidement Ephesoft par écrit de toute plainte pour laquelle une indemnisation est demandée, et que (ii) vous coopérez pleinement à la défense ou au règlement de cette plainte. Sous réserve de ce qui précède, vous pourrez cependant participer, à vos propres frais, par le biais de ses avocats ou autrement, à l'enquête, au procès ou à la défense d'une telle plainte, demande ou poursuite et à tout appel de celle-ci.

(d) Recours exclusif. Les dispositions qui précèdent constituent la responsabilité entière d'Ephesoft et votre recours exclusif par rapport à la violation des droits de propriété intellectuelle, y compris, entre autres, des droits des brevets, droits d'auteur et secrets commerciaux.

5. Limitation de responsabilité. Une partie ne sera en aucun cas responsable envers l'autre de dommages-intérêts punitifs ou perte de bénéfices ou autre perte économique, données perdues ou dégradées, interruption des activités, obtention de produits de substitution, ou de dommages-intérêts indirects, spéciaux, consécutifs, exemplaires ou accessoires (y compris, entre autres, toute perte d'activités, de revenu, de fonds commercial ou d'usage) quelle qu'en soit la raison et la théorie de responsabilité, qui découleraient de l'utilisation du Logiciel fourni au titre des présentes (ou de l'incapacité à l'utiliser), même si cette partie avait été informée de l'éventualité de ces dommages. Ces limitations s'appliquent à tous les motifs d'action de portée générale, y compris les motifs d'action découlant de la résiliation du présent contrat de licence, d'une violation du contrat, violation de garantie, négligence, responsabilité stricte, fausse déclaration, responsabilité des produits et tout autre délit. Le montant total maximal dont chaque partie pourrait être redevable au titre du présent contrat de licence sera limité aux montants que vous auriez réellement payés ou devriez payer pour le logiciel mis en cause au cours des douze (12) mois précédant la plainte. Cependant, cette section ne s'applique pas à la violation des clauses de confidentialité par une partie ou à toute plainte découlant de votre violation des restrictions de la licence établies dans le présent Contrat de licence.

6. Durée et résiliation

(a) Durée. Le présent Contrat de licence et vos licences du Logiciel commencent à la date de votre acceptation du Contrat de licence ou à la date de mise à votre disposition du Logiciel, selon la première éventualité, et durent jusqu'à la résiliation ou l'expiration de toutes les licences du Logiciel, sauf en cas de résiliation anticipée à la fin de toute période définie dans un Bon de commande ou tel que prévu ci-après.

(b) Termination. Ephesoft may terminate this License Agreement (i) effective ten (10) days after written notice to you in the event that you fail to pay when due any fees for the Software as provided in a Sales Order, or (ii) effective thirty (30) days after written notice to you in the event that you breach any other material provision of this License Agreement and you do not cure such failure to pay or breach within such thirty (30) day period.

(c) Rights and Obligations upon Termination or Expiration. Upon termination of this License Agreement, all rights granted to you hereunder will immediately cease and you will (i) immediately discontinue all use of the Software, and (ii) destroy all copies of the Software. Termination of this License Agreement for any reason will not excuse your obligation to pay in full any and all amounts due for the Software, nor will termination result in a refund of any fees paid by you for the Software.

(d) Continuing Obligations. The terms and conditions in this License Agreement that by their nature and context are intended to survive any termination of this License Agreement, including, without limitation, Sections 2 (Intellectual Property), 4 (Intellectual Property Indemnification), 5 (Limitation of Liability), 6 (Term and Termination), 7 (Disclaimer of Damages) and 8 (Miscellaneous), will survive such termination of this License Agreement for any reason and will be fully enforceable thereafter.

7. Disclaimer of Damages. Notwithstanding anything to the contrary contained in this License Agreement or a sales order form, in no event will Ephesoft or its affiliates be liable to you or your affiliates for, without limitation: any indirect, special, incidental, consequential, exemplary or punitive damages, whether in tort, contract, or otherwise; or any damages arising out of or in connection with any malfunctions, regulatory non-compliance, delays, loss of data, lost profits, lost savings, interruption of service, loss of business or anticipatory profits, even if Ephesoft or its affiliates have been advised of the possibility of such damages. Liability for these damages will be limited and excluded even if any exclusive remedy provided for in this License Agreement fails of its essential purpose.

8. Miscellaneous.

(a) Notices. All notices, demands or other communications under this License Agreement will be in writing, will reference this License Agreement, and will be deemed given (i) when delivered personally, (ii) five (5) days after having been sent by registered or certified mail, return receipt requested, or (iii) one (1) day after

(b) Résiliation. Ephesoft peut résilier le présent Contrat de licence (i) dix (10) jours effectifs après l'envoi à votre adresse d'un avis écrit si vous ne payez pas des frais liés au Logiciel à la date prévue dans un Bon de commande, ou (ii) trente (30) jours effectifs après l'envoi à votre adresse d'un avis écrit si vous avez enfreint toute autre disposition importante du présent Contrat de licence et que vous ne corrigez pas ce défaut de paiement ou cette violation dans les trente (30) jours qui suivent.

(c) Droits et obligations lors de la résiliation ou à l'expiration. Lors de la résiliation du présent Contrat de licence, tous les droits qui vous auront été concédés par les présentes cesseront immédiatement et vous (i) cesserez immédiatement et complètement d'utiliser le Logiciel et (ii) détruirez toutes les copies du Logiciel. La résiliation du présent Contrat de licence pour quelque raison que ce soit ne vous libérera pas de votre obligation de payer en totalité toutes les sommes dues pour le Logiciel, et la résiliation n'entraînera pas le remboursement des frais que vous avez payés pour le Logiciel.

(d) Obligations continues. Les conditions générales du présent Contrat de licence qui, de par leur nature et au vu du contexte, doivent survivre à une résiliation du présent Contrat de licence, y compris, entre autres, les sections 2 (Propriété intellectuelle), 4 (Indemnisation au titre de la propriété intellectuelle), 5 (Limitation de responsabilité), 6 (Durée et résiliation), 7 (Exclusion des dommages) et 8 (Divers) survivront à la résiliation de ce Contrat de licence qu'elle qu'en soit le motif et demeureront pleinement opposables par la suite.

7. Exclusion des dommages. En dépit de toute stipulation contraire dans le présent Contrat de licence ou dans un formulaire de commande, Ephesoft ou ses sociétés affiliées ne seront en aucun cas responsables envers vous ou vos sociétés affiliées, entre autres : de tous les dommages indirects, spéciaux, accessoires, consécutifs, exemplaires ou punitifs, que ce soit en raison d'un délit, d'un contrat ou autrement ; ou de tous les dommages découlant de ou en rapport avec tout dysfonctionnement, non-conformité aux règlements, retards, perte de données, perte de bénéfices, perte d'économies, interruption de service, perte d'affaires ou de bénéfices anticipés, même si Ephesoft ou ses sociétés affiliées avaient été informées de la possibilité de tels dommages. La responsabilité par rapport à ces dommages sera limitée et exclue même si un recours exclusif prévu dans le présent Contrat de licence ne remplit pas son objectif premier.

8. Divers.

(a) Avis. Tous les avis, demandes ou autres communications au titre du présent Contrat de licence seront formulés par écrit, feront référence au présent Contrat de licence et seront réputés donnés (i) lors d'une remise en personne, (ii) cinq (5) jours après l'envoi par courrier recommandé ou certifié avec accusé de

deposit with a commercial overnight carrier, with written verification of receipt. All communications will be sent to the address for such party as last provided to the other, subject to modification by giving notice as provided herein.

(b) Governing Law. This License Agreement will be construed and governed in accordance with the internal laws of the State of California, without regard to any rules of conflicts or choice of law provisions that would require the application of the laws of any other jurisdiction. All disputes arising out of or relating to this License Agreement will be submitted to the exclusive jurisdiction of the state or federal courts of competent jurisdiction located in Orange County, California, and each party hereto irrevocably consents to such personal jurisdiction and waives all objections to this venue. The parties hereto hereby waive trial by jury in any action, proceeding, claim or counterclaim brought by either of them against the other on any matters whatsoever arising out of or in any way connected with this License Agreement.

(c) Severability. If any one or more of the provisions of this License Agreement is determined to be invalid, illegal, or unenforceable, the validity, legality, and enforceability of any of the remaining provisions or portions thereof will not be affected or impaired thereby and will nevertheless be binding between the parties. In the event any provision of this License Agreement is found to be invalid, illegal, or unenforceable, the parties will modify that provision in a manner that gives effect to the intent of the parties in entering into the License Agreement.

(d) Waiver or Delay. No failure to exercise or delay by a party in exercising any right, power, or remedy under this License Agreement operates as a waiver of such right, power, or remedy. A single or partial exercise of any right, power, or remedy does not preclude any other or further exercise of that or any other right, power, or remedy. A waiver is not valid or binding on the party granting the waiver unless made in writing.

(e) Export Laws. The Software is subject to United States export control jurisdiction, and may not be shipped, transferred, re-exported to any country or recipient, or used for any purpose prohibited by any applicable international and national laws that apply to the Software, including the U.S. Export Administration Regulations as well as end-user, end-use, and destination restrictions issued by the United States and other governments. You will not export or re-export the Software without first

réception exigé, ou (iii) un (1) jour après leur dépôt auprès d'un service de livraison rapide avec vérification écrite de la réception. Toutes les communications seront envoyées à la dernière adresse que la partie a fournie à l'autre, sous réserve d'une modification par le biais d'un avis comme prévu aux présentes.

(b) Loi applicable. Le présent Contrat de licence sera régi et interprété conformément aux lois internes de l'État de Californie, sans égard aux principes régissant les conflits de loi ou les dispositions concernant le choix de la loi applicable qui imposeraient l'application des lois d'une autre juridiction. Tous les litiges découlant de ou en rapport avec le présent Contrat de licence seront soumis à la juridiction exclusive des tribunaux de l'état ou des tribunaux fédéraux compétents situés dans le comté d'Orange en Californie, et chaque partie accepte par les présentes et de façon irrévocable de se soumettre à cette juridiction exclusive et renonce à s'opposer au choix de cette juridiction. Les parties acceptent par les présentes de renoncer à un procès devant jury pour quelque poursuite, procès, plainte ou demande reconventionnelle que ce soit, intentée par l'une des parties contre l'autre sur quelque question que ce soit découlant de ou associée d'une manière ou d'une autre au présent Contrat de licence.

(c) Divisibilité. Si une ou plusieurs dispositions du présent Contrat de licence sont jugées comme étant invalides, illégales ou inopposables, la validité, la légalité et l'opposabilité des dispositions restantes ou de parties de celles-ci ne seront pas affectées ou compromises et devront néanmoins être respectées par les parties. Si l'une des dispositions du présent Contrat de licence est déclarée invalide, illégale ou inopposable, les parties modifieront cette disposition de manière à respecter l'intention des parties au moment de la conclusion du présent Contrat de licence.

(d) Renonciation ou retard. Aucun manquement ou retard d'une partie à exercer un droit, pouvoir ou recours au titre du présent Contrat de licence ne pourra être interprété comme une renonciation à ce droit, pouvoir ou recours. L'exercice unique ou partiel d'un droit, pouvoir ou recours n'empêchera pas l'exécution supplémentaire ou ultérieure de ce droit, pouvoir ou recours ou de tout autre droit, pouvoir ou recours. Une renonciation n'est pas valable ou opposable à la partie qui renonce sauf si elle est formulée par écrit.

(e) Lois à l'exportation. Le Logiciel est soumis à la juridiction du contrôle des exportations des États-Unis et il ne peut pas être expédié, transféré, réexporté vers un pays ou un destinataire interdit, ou utilisé à toute fin interdite, par des lois nationales et internationales qui s'appliquent au Logiciel, y compris les réglementations de l'administration américaine des exportations, ainsi que les restrictions relatives à l'utilisateur final, à l'utilisation finale et à la destination publiées par les États-Unis et d'autres

obtaining the appropriate U.S. or foreign government export licenses.

(f) Entire Agreement. This License Agreement constitutes the entire understanding and agreement between the parties with respect to the subject matter of this License Agreement and supersedes all previous agreements and communications between the parties concerning such subject matter. No modifications may be made to this License Agreement except in writing, signed by both parties.

(g) Benefit of Agreement. This License Agreement will bind and inure to the benefit of the parties and their respective permitted successors and assigns.

(h) Cumulative Remedies. Except as otherwise provided in this License Agreement, all remedies of the parties hereunder are non-exclusive and are in addition to all other available legal and equitable remedies.

(i) Force Majeure. Neither party will be liable or deemed to be in default for any delay or failure in performance under this License Agreement (except for payment obligations) resulting, directly or indirectly, from acts of God, civil or military authority, acts of the public enemy, war, riots, civil disturbances, insurrections, accidents, fire, explosions, earthquakes, floods, the elements, strikes, labor disputes or any causes beyond its reasonable control; provided that the party failing to perform in any such event will promptly resume or remedy, as the case may be, the performance of its obligations hereunder as soon as practicable.

(j) Construction of Agreement. Each party acknowledges that it has had the opportunity to review this License Agreement with legal counsel of its choice and agrees that in the event that this License Agreement or any other documents delivered in connection with the transactions contemplated by this License Agreement contain any ambiguity, such ambiguity will not be construed or interpreted against the drafting party. The titles and headings herein are for reference purposes only and will not in any manner limit the construction of this License Agreement, which will be considered as a whole.

(k) Choice of Language. The original of this License Agreement has been written in English, which will be the controlling language in all respects. Any translations into any other language are for reference only and will have no legal or other effect.

gouvernements. Il vous est interdit d'exporter ou de réexporter le Logiciel sans avoir obtenu au préalable la licence d'exportation appropriée du gouvernement des États-Unis ou autre gouvernement étranger.

(f) Intégralité du Contrat. Le présent Contrat de licence constitue l'intégralité de l'entente et de l'accord entre les parties par rapport à l'objet de ce Contrat de licence et remplace tous les accords et communications antérieurs entre les parties par rapport à ce même objet. Le présent Contrat de licence ne peut être modifié que par le biais d'un document écrit signé par les deux parties.

(g) Bénéfice du contrat. Le présent Contrat de licence aura force obligatoire et s'appliquera au bénéfice des parties et de leurs successeurs ou ayant-droits autorisés respectifs.

(h) Recours cumulatifs. Sauf disposition contraire dans le présent Contrat de licence, tous les recours des parties au titre des présentes sont non exclusifs et viennent s'ajouter à toutes les autres voies de recours légales et équitables à leur disposition.

(i) Force Majeure. Une partie ne sera pas responsable ou jugée défaillante en cas de retard ou de manquement à exécuter ses obligations au titre du présent Contrat de licence (sauf pour les obligations de payer) suite à, directement ou indirectement, des catastrophes naturelles, actes d'autorités civiles ou militaires, actes d'un ennemi public, guerre, émeutes, troubles civils, insurrections, accidents, incendies, explosions, tremblements de terre, inondations, grèves, conflits de travail ou tout autre cause qui échappe à son contrôle raisonnable ; sous réserve que la partie empêchée d'agir par un tel événement reprenne ou corrige, selon le cas, l'exécution de ses obligations au titre des présentes le plus rapidement possible.

(j) Structure du contrat. Chaque partie reconnaît avoir eu la possibilité de faire examiner le présent Contrat de licence par le conseiller juridique de son choix et accepte que, si le présent Contrat de licence ou autre document livré dans le cadre des transactions envisagées dans le présent Contrat de licence contient une ambiguïté, cette dernière ne sera pas interprétée au détriment de la partie rédactrice. Les titres et en-têtes des présentes sont indiqués à titre indicatif uniquement et ne limiteront en aucune manière la structure du présent Contrat de licence, qui doit être considéré dans son ensemble.

(k) Choix de la langue. La version originale du présent Contrat de licence a été rédigée en anglais, qui est considérée comme la langue régissant ce Contrat de licence à tous les égards. Toute traduction dans toute autre langue est fournie à titre indicatif et n'aura aucun effet ou portée légal.

(l) Personal Data; Consent to Process and Transfer. You agree to comply with all applicable laws and regulations which may govern your use of the Software, including, but not limited to, laws pertaining to the collection and use of personal data and to the transfer of data over state or other jurisdictional lines. You agree that Ephesoft, its affiliates, and agents may collect and use information you provide in relation to any support services performed with respect to the Software and requested by you. Ephesoft agrees not to use this information in a form that personally identifies you, except to the extent necessary to provide such services. You agree that Ephesoft may transfer your information to the United States or other countries for use in accordance with this Section.

(m) Conflicts. In the event of a conflict between this License Agreement and any other document or agreement involving the Software, the terms of this License Agreement shall take precedence to the extent of such conflict.

(n) Trademarks. This License Agreement does not grant you any rights in connection with any trademarks and/or service marks of Ephesoft.

(o) End User Indemnity. You agree to indemnify, hold harmless, and defend Ephesoft from and against any claims, liabilities, losses, actions, damages and/or lawsuits, including reasonable attorney's fees that may arise from or relate to the use of and/or reliance on the Software.

(l) Données personnelles ; accord de traitement et de transfert. Vous acceptez de respecter toutes les lois et réglementations applicables qui pourraient régir votre utilisation du Logiciel, y compris, entre autres, les lois relatives à la collecte et l'utilisation des données personnelles et au transfert des données entre les états ou autres juridictions. Vous acceptez que Ephesoft, ses sociétés affiliées et ses représentants puissent collecter et utiliser les informations que vous fournissez dans le cadre d'un service d'assistance exécuté par rapport au Logiciel et que vous avez demandé. Ephesoft accepte de ne pas utiliser ces informations sous une forme qui permet de vous identifier personnellement, sauf dans la mesure nécessaire à la prestation de ces services. Vous acceptez qu'Ephesoft puisse transférer vos informations vers les États-Unis ou d'autres pays pour les utiliser en accord avec cette Section.

(m) Conflits. En cas de conflit entre le présent Contrat de licence et tout autre document ou accord impliquant le Logiciel, les dispositions du présent Contrat de licence devront prévaloir dans la mesure d'un tel conflit.

(n) Marques de commerce. Le présent Contrat de licence ne vous confère aucun droit par rapport à une marque de commerce et/ou de service d'Ephesoft.

(o) Indemnisation par l'utilisateur final. Vous acceptez d'indemniser, de dégager de toute responsabilité et de défendre Ephesoft à l'égard de toute plainte, responsabilité, perte et procédure, et de tous les dommages et/ou procès, y compris les honoraires d'avocat raisonnables qui pourraient découler ou être liés à l'utilisation et/ou à une dépendance vis-à-vis du Logiciel.